

RÉSUMÉ

1. Le présent rapport élaboré par le PAM/PNUÉ procède à l'analyse des incidences du gel budgétaire actuel sur le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. De plus, il propose des recommandations visant à rehausser le niveau des contributions des Parties contractantes à des niveaux plus appropriés par rapport à l'accroissement des engagements et des activités du PAM; il recommande de suivre une approche intégrée pour le financement de toutes les composantes du PAM, tels les Centres d'activités régionales et les projets en cours.

2. Il est manifeste que la protection du milieu marin de la région méditerranéenne occupe une place importante parmi les préoccupations politiques et socioéconomiques des pays. Renforcer la position financière du PAM assurerait que l'Organisation continue à jouer un rôle important dans la définition des priorités régionales en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources marines et de ce fait représente une valeur ajoutée pour les Parties contractantes.

3. Les contributions des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée n'ont pas augmenté pour les périodes biennales 2004-2005, 2006-2007 et 2008-2009. Le total des contributions versées par les Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée reste à une moyenne de 5 551 708 euros par an.

4. Des nouveaux engagements ont été imputés au mandat du PAM, puisque de nouveaux défis, et des questions mondiales et régionales sont apparus. Ces engagements requièrent que le PAM bénéficie d'une position financière solide afin de demeurer une institution de valeur pour les Parties contractantes. En conséquence du gel du niveau des contributions par les Parties contractantes depuis 2004, le PAM est confronté à des défis croissants pour respecter ses obligations actuelles et futures. Par exemple, le PAM est actuellement engagé dans les activités suivantes concernant:

- a) Le nouveau Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée (Décision IG 17/1);
- b) La mise en œuvre du PAS BIO adopté par les Parties contractantes en 2003;
- c) L'application de nouvelles mesures juridiquement contraignantes et programmes pour réduire la pollution d'origine tellurique et due à des activités menées à terre;
- d) L'appui pour l'application de la Convention et de ses Protocoles par la mise en place d'un système de rapports et d'un système de respect des obligations;
- e) Le renforcement de la gouvernance et de la visibilité du système du PAM, tel que requis par le Document sur la gouvernance (Décision IG 17/5);
- f) Les changements climatiques, comme requis par la Déclaration d'Almeria et le programme quinquennal du PAM.

5. En utilisant la moyenne des taux d'inflation dans les économies des Parties contractantes de 2004 à 2008, on observe que le taux d'inflation moyen s'élève à 3,68% par an. Cependant, la valeur accumulée depuis 2004 est de 18,40%, indiquant une grave érosion de la principale source de financement durable du PAM, à savoir du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

6. Les capacités de mobilisation de fonds du PAM sont attestées par un effet de levier de 1,49 euros pour chaque euro versé au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. Néanmoins, puisque les contributions au Fonds continuent à subir cette érosion, il existe une corrélation possible avec la capacité du PAM à mobiliser des ressources soit également affectée puisque souvent les efforts consentis pour trouver des fonds dépend de la capacité

à engager des contributions en espèces et en genre pour les donateurs et les partenaires potentiels.

7. Actuellement, le PAM met à profit l'opportunité de se réformer pour être plus efficace et axé sur les résultats afin de mieux répondre aux besoins des Parties contractantes. Toutefois, une augmentation des contributions encouragerait une plus grande intégration et une meilleure coordination au niveau de la mise en œuvre du programme de travail et une approche conjointe du PAM, recherchée par les Parties contractantes par l'établissement d'un "Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée saine et solide", comme il a été souligné dans la Décision IG17/5 relative au Document sur la gouvernance que les Parties contractantes ont adopté à Almeria (Espagne) en 2007.

8. De même, le PNUE se lance dans une stratégie où il encourage les États membres à verser leurs contributions au Fonds pour l'environnement au lieu de contributions affectées en vue de suivre une approche précise et intégrée pour l'exécution du programme de travail 2010-2011 établi. Dans ce contexte, et reflétant également l'importance croissante de l'environnement dans les préoccupations internationales, les États membres ont convenu d'une augmentation de 50% des engagements budgétaires pour 2010-2011 par rapport à 2008-2009.

9. Les trois conclusions principales du rapport sont les suivantes:

- a) Le PAM a été confronté à de nouvelles exigences et activités qui ont eu pour conséquence de nouvelles obligations ces dernières années et sa capacité à les respecter effectivement a été entravée, puisque ces obligations n'ont pas été envisagées sous l'angle du niveau des contributions en 2004.
- b) L'accumulation de facteurs tels que le versement tardif des contributions et l'impact des taux d'inflation (près de 20% de 2004 à 2008) a aggravé l'érosion du budget opérationnel du PAM, plaçant le Fonds d'affectation spéciale sous pression.
- c) Il semblerait avoir des motivations économiques pour augmenter les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, aidant à maintenir et éventuellement accroître de façon coordonnée l'effet de levier de 1,49 euro par euro versé au Fonds d'affectation spéciale pour les priorités arrêtées par les Parties contractantes.

10. Les Parties contractantes pourraient souhaiter envisager:

- a) Une augmentation des contributions à dater de la prochaine période biennale 2010-2011 afin d'atteindre progressivement les niveaux de contribution requis pour respecter les mandats et les nouvelles obligations du PAM.
- b) Demander au PAM d'élaborer, en consultation avec les Parties contractantes, une stratégie de mobilisation des ressources qui viendrait en complément de la stratégie prioritaire de cinq ans et doterait l'Organisation d'une position financière solide et durable.
- c) Les Parties contractantes pourraient examiner la question du respect des délais de versement des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. En assurant un versement des contributions au début de l'année, le PAM pourrait répartir de façon égale sa charge de travail et permettre une planification plus stratégique entre toutes ses composantes.

I. INTRODUCTION ET HISTORIQUE

11. Le présent rapport du PAM/PNUE analyse les incidences du gel budgétaire actuel sur le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, tel que suggéré par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) des Nations Unies (Office of Internal Oversight Services, OIOS) dans son Rapport d'audit sur le Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PAM), en date du mois de mai 2009. De plus, il propose des recommandations visant à augmenter le seuil des contributions des Parties contractantes à un niveau plus approprié par rapport aux nouvelles obligations et activités du PAM; il recommande de suivre une approche intégrée pour le financement de toutes les composantes du PAM, tels les Centres d'activités régionales et les projets en cours.

12. Le rapport fait ressortir combien il est important pour le PAM d'être doté d'une structure financière à long terme durable, laissant la flexibilité nécessaire pour respecter les engagements actuels et futurs et répondre aux exigences des Parties contractantes.

13. Le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée constitue la principale source de financement du PAM. Depuis sa création en 1979, le Fonds finance la base des coûts administratifs et opérationnels ainsi que les activités du PAM. Conformément aux décisions prises par les Parties contractantes depuis 2004, la moyenne des contributions au Fonds est demeurée au même niveau (soit 5 551 708 euros par an), suite au passage du dollar É.-U. à l'euro, qui avait eu pour conséquence une augmentation de 25% de la valeur de la contribution des pays au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. Malheureusement, le gel n'a pas été accompagné de la mise en place d'un mécanisme permettant de suivre les insuffisances ou les excédents et leur impact sur le programme de travail. De plus, il n'a pas été envisagé de stratégie générale de mobilisation des ressources pour traiter ces insuffisances.

14. Le PAM s'est vu confier des nouvelles obligations après que les Parties contractantes lui aient donné mandat de traiter les questions émergentes. En même temps, la valeur réelle des contributions au Fonds a été tangiblement érodée, principalement à cause de l'inflation, dont la valeur accumulée est passée à 18,40% pour la période 2004–2008. De plus, les contributions non versées à temps par les Parties contractantes affectent également l'exécution en temps utile des activités convenues.

15. Au cours de la période 2004–2008, la combinaison de versements tardifs des contributions et des effets cumulatifs de l'inflation a conduit le PAM à utiliser surtout son solde (qui fonctionne comme réserve opérationnelle¹) pour la réalisation des activités régulières menées dans le cadre du programme de travail. Le solde s'est ainsi trouvé en partie réduit.

16. Pour l'instant, le PAM s'attache à prendre des mesures visant à devenir plus efficace dans son fonctionnement afin de mieux répondre aux domaines prioritaires et aux questions émergentes, selon le mandat donné par les Parties contractantes. Cependant, les avantages retirées des améliorations au niveau de l'efficacité ne suffiront pas pour respecter les

¹ Conformément aux procédures de mise en oeuvre des réserves opérationnelles des Nations Unies, la réserve opérationnelle du Fonds d'affectation spéciale est définie comme "une somme affectée dans les ressources en espèces du Fonds d'affectation pour couvrir les retards des versements des contributions et à utiliser pour prendre en charge les dépenses finales relatives aux activités du Fonds y compris les obligations en liquidation. La réserve opérationnelle du Fonds d'affectation est calculée comme un pourcentage des dépenses annuelles estimées". Les pourcentages appliqués sont normalement fixés à 15% pour les fonds de coopération technique (ST/SGB/188 et ST/AI/285).

obligations croissantes imposées dans le cadre du nouveau mandat arrêté par les Parties contractantes. Des appuis financiers supplémentaires seront nécessaires pour bénéficier des opportunités de financement tant existantes que nouvelles en faveur de la protection des zones côtières et marines de la région méditerranéenne.

Tableau récapitulatif des contributions

Contributions ordinaires des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (exprimées en euros)		
2004-2005	2006-2007	2008-2009
11 114 554	11 114 554	11 081 142

Moyenne des contributions annuelles des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (exprimées en euros)
5 551 708

II. ANALYSE

17. Le rapport a identifié des éléments clés qui pourraient affecter la durabilité financière future du PAM. Ces éléments sont l'impact des taux d'inflation sur les coûts opérationnels et la collecte tardive des contributions des Parties contractantes qui ensemble ont conduit le PAM à recourir partiellement et temporairement à son solde et ont aussi influencé sa capacité à répondre aux nouveaux engagements. De plus, le rapport identifie qu'il y a une motivation économique pour l'effet de levier des contributions par les Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée puisqu'il constitue la source principale de financement du PAM et de ses composantes.

Niveaux des contributions des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (annexe I)

18. Les contributions ordinaires au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée sont demeurées inchangées pendant les trois dernières périodes biennales et la répartition entre les Parties contractantes est fondée sur la clé de répartition des Nations Unies existante. Depuis 2004, la moyenne des contributions à ce Fonds d'affectation par les Parties contractantes est demeurée au même niveau (5 551 708 euros par an).

Nouvelles obligations

19. De nouvelles obligations ont été ajoutées au mandat du PAM puisque de nouveaux défis sont apparus. Afin de satisfaire ces demandes et pour que le PAM reste une institution de valeur, il est nécessaire qu'il ait une base financière solide.

20. Le PAM est actuellement engagé dans les nouvelles obligations suivantes:

- a) Le nouveau Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée (Décision IG 17/1, 2008);
- b) La mise en œuvre du PAS BIO adopté par les Parties contractantes en 2003;
- c) L'application de nouvelles mesures juridiquement contraignantes et de programmes visant à réduire la pollution d'origine tellurique due à des activités menées à terre;
- d) L'appui à l'application de la Convention et de ses Protocoles par la mise en place d'un système de rapports et d'un système de respect des obligations (Décisions IG 17/2 et IG 17/3, 2008);

- e) Le renforcement de la gouvernance et de la visibilité du système du PAM, tel que requis par le Document sur la gouvernance (Décision IG 17/5, 2008);
- f) Les changements climatiques, comme requis par la Déclaration d'Almeria et le programme quinquennal du PAM, 2009.

Taux d'inflation dans les Parties contractantes (annexe II)

21. En utilisant la moyenne des taux d'inflation dans les économies des Parties contractantes de 2004 à 2008, on remarque que le taux d'inflation moyen est de 3,65% par an. Cependant, la valeur accumulée depuis 2004 est de 18,40%, indiquant une grave érosion de la source durable de financement principal du PAM, à savoir le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

Recouvrement des contributions (annexe III)

22. Il a été observé que certaines Parties contractantes versent leurs contributions tard dans l'année, ce qui crée un déficit de quelques mois entre l'instant où l'engagement et la demande de nantissement sont émis et le moment où les pays procèdent au versement effectif de leurs contributions. Dans certains cas, des contributions qui auraient dû être versées au début de l'année n'ont été reçues qu'en novembre ou même décembre. Ce retard dans les versements affecte la trésorerie du PAM et sa capacité à planifier et exécuter de façon adéquate au cours de l'année les activités convenues les Parties contractantes.

23. Récemment, le PAM a tendance à recouvrer des contributions non versées comme l'indique la diminution des arriérés de 2006 à 2008. En août 2009, près de 15% des engagements versés par les Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée n'avaient pas encore été exécutés.

24. Le PAM reste reconnaissant pour les contributions versées par les Parties contractantes. De plus, il encourage les versements ponctuels puisque les retards affectent la capacité à respecter les engagements en cours et les engagements potentiels futurs avec d'importants partenaires aux niveaux mondial, régional et national.

Effet de levier des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (annexe IV)

25. Les contributions ordinaires des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée constituent le budget de fonctionnement du PAM. Elles sont le facteur le plus important du processus visant à assurer des ressources financières adéquates, stables et prévisibles pour la mise en œuvre du programme de travail biennal. Les contributions ordinaires au Fonds sont restées stables ces 30 dernières années et aujourd'hui constituent 66,9% du total des ressources financières du PAM. Cependant, ce pourcentage dépend du versement ponctuel des contributions au Fonds par les Parties contractantes.

26. De plus, les contributions au Fonds jouent un rôle d'engendrement en renforçant les capacités du PAM à mobiliser des ressources, puisque souvent les efforts consentis pour mobiliser des fonds reposent sur la capacité à engager des contributions en espèces et/ou en nature pour des donateurs et partenaires potentiels. Par exemple, le projet FEM "Partenariat stratégique pour les grands écosystèmes marins de la Méditerranée" requiert que la contribution de contrepartie du PAM soit de 2,75 millions d'euros sur une période de 5 ans à partir de 2009.

27. Actuellement, le PAM a une marge d'action de 1,49 euro pour chaque euro versé au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. Néanmoins, comme les contributions versées au Fonds continuent à être affectées par un effet d'érosion dû au taux d'inflation, il est fort possible par corrélation que la capacité du PAM à mobiliser des ressources en soit également affectée. Par conséquent, la capacité de continuer à mobiliser des ressources supplémentaires pour les priorités du PAM dépend directement de la disponibilité des fonds de contrepartie au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

28. L'effet de levier individuel de certaines composantes du PAM est beaucoup plus élevé que celui de l'ensemble du PAM. Cependant, la capacité du PAM à s'engager dans de nouveaux domaines prioritaires de façon coordonnée, comme les Parties contractantes l'ont stipulé, pourrait être entravée si de tels efforts étaient consentis en l'absence d'un programme à moyen terme des priorités du PAM et d'un plan conjoint de mobilisation des ressources.

Niveaux des dépenses (annexe V)

29. Il convient de noter que le PAM présente invariablement des taux de dépenses élevés pour l'exécution des activités convenues par les réunions ordinaires des Parties contractantes. Bien qu'il s'agisse d'un signe positif, cela empêche également le PAM d'avoir la flexibilité financière pour assumer des engagements supplémentaires et la possibilité de se lancer dans de nouvelles activités relatives aux questions émergentes, comme l'ont demandé les Parties contractantes.

30. Au cours de la période biennale 2004-2005, le PAM faisait état d'un taux de dépenses de 98,4%. Tenant compte du fait qu'en 2004, les contributions des Parties contractantes ont été augmentées de 25% du fait du passage du dollar É.-U. à l'euro, il est estimé que ce taux est très élevé. En termes monétaires, alors que les attributions réelles pour la période biennale 2004-2005 s'élevaient à 19 016 554 dollars É.-U., les dépenses du PAM étaient de 18 711 944 dollars É.-U.

31. Au cours de la période biennale 2006-2007, le PAM a atteint des niveaux de mise en œuvre plus élevés que pendant la période précédente, atteignant un taux de dépenses de 104%. Ce qui s'explique par l'utilisation du solde et des contributions volontaires versées par des Parties contractantes au cours de la période. Le taux de dépenses pour la période biennale 2008-2009 sera disponible en avril 2010.

III. CONCLUSIONS GÉNÉRALES

32. De plus en plus, les pays prennent l'engagement politique de préserver la région de la mer Méditerranée et sa zone côtière. La conservation de l'environnement marin et côtier dans la région méditerranéenne est d'une grande valeur socioéconomique pour les pays. Renforcer la position financière du PAM permettrait que l'Organisation continue à jouer un rôle important dans la définition des priorités pour la mer Méditerranée et la conservation de ses écosystèmes marins, par là même permettant au PAM de mieux assumer ses nouveaux mandats et de ce fait représente une valeur ajoutée pour les Parties contractantes.

33. L'unique facteur identifiable de l'érosion de la valeur du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée a été l'impact des taux d'inflation élevés dans les économies des Parties contractantes. De 2004 à 2008, le taux d'inflation moyen était de 3,65% par an avec une valeur accumulée de 18,40%. Ce qui signifie qu'en moyenne, on approche d'une augmentation des coûts de 20% pour la mise en œuvre des mêmes activités en 2008 que celles réalisées en 2004.

34 Le PAM a pu exploiter des fonds versés au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée par différentes institutions tels le Fonds pour l'environnement mondial, la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement et autres. La capacité du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée a attiré de nouveaux projets potentiels en utilisant des contributions en espèces et/ou en nature et se trouve maintenant en situation critique. Le Fonds demeure la principale source de financement du PAM et reste un véhicule pour exploiter les ressources, c'est pourquoi sa durabilité à long terme repose sur les possibilités des Parties contractantes à fournir un arrangement financier solide.

35. Afin de surveiller et évaluer systématiquement l'état des contributions et son impact sur la mise en œuvre du programme de travail et les niveaux de réserve adéquats, il conviendrait que le PAM mette en place un mécanisme d'alerte précoce aux Parties contractantes.

36. Il conviendrait également de renforcer le mécanisme de coopération des composantes du PAM. Il est bien entendu que des mesures ont été prises dans ce sens avec la création du Comité exécutif de coordination, composé de l'Unité de coordination et de toutes les Centres d'activités régionales. Néanmoins, il conviendrait de renforcer la coordination par une stratégie commune de financement à long terme fondée sur l'augmentation du financement de base du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie conjointe de mobilisation des ressources.

RECOMMANDATIONS

37. Recommandation 1. Les Parties contractantes pourraient souhaiter envisager une augmentation des contributions à partir de la prochaine période biennale 2010-2011 pour graduellement atteindre les niveaux de contribution permettant d'assumer les mandats et honorer les nouveaux engagements. Cette mesure permettrait au PAM de continuer à se livrer à des activités présentant un intérêt et un avantage pour les Parties contractantes.

38. Recommandation 2. Les Parties contractantes pourraient souhaiter demander au PAM d'instaurer en consultation avec les Parties contractantes une stratégie de mobilisation des ressources en vue de financer le programme indicatif à 5 ans afin d'en assurer la viabilité et la mise en œuvre. De même, le PAM devrait également mettre en place un dispositif visant à informer périodiquement les Parties contractantes sur l'état des contributions et l'impact sur la mise en œuvre du programme de travail ainsi que la validité des niveaux de réserve.

39. Recommandation 3. Les Parties contractantes pourraient examiner la question du respect des délais de versement des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. En assurant un recouvrement des engagements en début d'année, le PAM est en mesure de répartir uniformément la charge de travail et permettre une meilleure planification stratégique entre toutes les composantes.

ANNEXE I

CONTRIBUTIONS POUR 2008-2009

Parties contractantes	%	Contributions ordinaires au MTF en 2007 (en euros)	Contributions ordinaires au MTF en 2008 (en euros)	Contributions ordinaires au MTF en 2009 (en euros)
Albanie	0,07	3 877	3 877	3 877
Algérie	1,05	58 163	58 163	58 163
Bosnie-Herzégovine	0,30	16 619	16 619	16 619
CE	2,50	138 483	138 483	138 483
Chypre	0,14	7 755	7 755	7 755
Croatie	0,97	53 730	53 730	53 730
Égypte	0,49	27 143	27 143	27 143
Espagne	14,99	830 337	830 337	830 337
France	37,96	2 103 262	2 103 262	2 103 262
Grèce	2,81	155 653	155 653	155 653
Israël	1,47	81 427	81 427	81 427
Italie	31,36	1 737 670	1 737 670	1 737 670
Liban	0,07	3 877	3 877	3 877
Libye	1,97	109 124	109 124	109 124
Malte	0,07	3 877	3 877	3 877
Maroc	0,28	15 511	15 511	15 511
Monaco	0,07	3 877	3 877	3 877
Monténégro	0,02	18 000	1 294	1 294
Slovénie	0,67	37 113	37 113	37 113
Syrie	0,28	15 511	15 511	15 511
Tunisie	0,21	11 632	11 632	11 632
Turquie	2,25	124 634	124 634	124 634
Total partiel	100,00	5 557 277	5 540 571	5 540 571
Pays hôte (Grèce)		440 000	440 000	440 000
Fonds pour l'environnement PNUE		16 580	15 000	15 000
TOTAL DES CONTRIBUTIONS		6 013 857	5 995 571	5 995 571

ANNEXE II

TAUX D'INFLATION DES ETATS MEMBRES A LA CONVENTION DE BARCELONE (2004-2008)

Pays	2004	2005	2006	2007	2008
Albanie	2,869	2,363	2,368	2,9	4,2
Algérie	3,562	1,6	2,5	3,7	4,3
Bosnie-Herzégovine	0,282	3,582	7,474	1,334	4,8
Chypre	1,896	2,042	2,245	2,165	4
Croatie	2,03	3,339	3,207	2,879	5,542
Égypte	8,106	8,802	4,198	10,952	8,814
Espagne	3,053	3,382	3,563	2,839	3,994
France	2,342	1,9	1,912	1,607	2,503
Grèce	3,027	3,485	3,313	2,989	3,5
Israël	-0,414	1,329	2,107	0,516	2,571
Italie	2,274	2,206	2,217	2,038	2,47
Jamahiriya arabe libyenne	-2,162	1,952	3,382	6,651	8
Liban	1,672	-0,718	5,57	4,057	5,501
Malte	2,725	2,528	2,579	0,696	3,4
Maroc	1,493	0,983	3,285	2,041	2
Monaco	-	-	-	-	-
Monténégro	4,300	1,800	2,100	7,700	-
République arabe syrienne	4,433	7,24	10,575	7,001	7
Slovénie	3,609	2,459	2,5	3,61	3,954
Tunisie	3,622	2,014	4,504	3,147	4,7
Turquie	8,598	8,179	9,597	8,756	7,54
Moyenne régionale	2,8658	3,0233	3,9598	3,8789	4,6731
Total de la moyenne			18,40%		

Source: FMI

ANNEXE III

CONTRIBUTIONS EN 2008 ET ENGAGEMENTS EN 2009 (août)

Pays	Contributions non versées en décembre 2008	Engagements pour 2009	Recouvrements en 2009 pour les années précédentes	Recouvrements en 2009 pour 2009	Contributions non versées pour 2009	Contributions non versées pour 2009 et années précédentes
	euros	euros	euros	euros		euros
Albanie	0	3 877	0	0	3 877	3 877
Algérie	236 610	58 163	0	0	58 163	294 773
Bosnie-Herzégovine	0	16 619	0	16 619	0	0
Chypre	7 755	7 755	0	0	7 755	15 510
Croatie	0	53 730	0	53 730	0	0
Égypte	132	27 143	132	27 143	0	(0)
Espagne	0	830 337	0	830 337	0	0
France	0	2 103 262	0	2 103 262	0	0
Grèce	0	155 653	0	155 653	0	0
Israël	81 562	81 427	81 562	0	81 427	81 427
Italie	0	1 737 670	0	1 737 670	0	0
Jamahiriya arabe libyenne	339 883	109 124	0	0	109 124	449 007
Liban	11 395	3 877	7 327	0	3 877	7 946
Malte	3 877	3 877	0	0	3 877	7 754
Maroc	31 022	15 511	31 022	2/ 12 995	2 516	2 516
Monaco	0	3 877	0	3 877	0	0
Monténégro	0	1 294	0	1 294	0	0
République arabe syrienne	15 511	15 511	15 511	3/ 15 969	4/ -458	(458)
Slovénie	0	37 113	0	37 113	0	0
Tunisie	0	11 632	0	11 632	0	0
Turquie	0	124 634	0	124 634	0	0
Union européenne	0	138 483	0	138 483	0	0
T O T A L	727 749	5 540 569	135 553	5 270 411	270 158	862 353

Contributions complémentaires

Commission européenne	0	598 568	0	598 569	0	(1)
Pays hôte*	604 701	440 000	0	301 523	0	743 178
Fonds Environnement PNUÉ	0	15 000	0	15 000	0	0
Total général	1 332 449	6 594 137	135 553	6 185 503	270 158	1 605 530

1/ Transfert interfonds

2/ Inclut 20 635,13 CHF

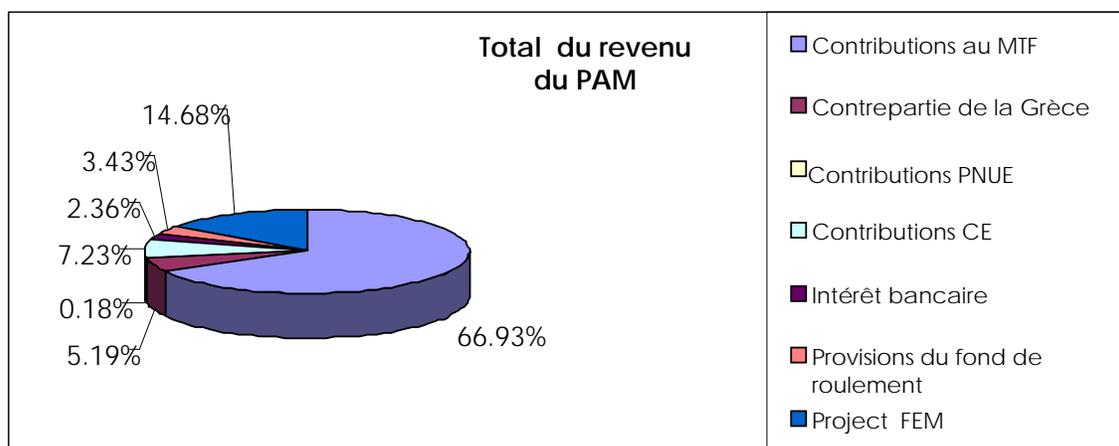
3/ 21 715,40 dollars É.-U.

4/ 22 965,47 CHF – Convertis au taux de change IMIS - Memo No. 34/2009

ANNEXE IV
SOURCES DE REVENUS DU PAM

A. REVENUS	2008	2009
Contributions au MTF	5 557 277	5 557 277
Contribution de contrepartie de la Grèce	440 000	440 000
Contribution de contrepartie du PNUE	15 000	15 000
Contribution volontaire de la CE	598 568	598 568
Contributions non versées pour 2006/07 et les années précédentes (estimation moyenne)		1 500 000
Intérêt bancaire 2008-2009 (estimation)		390 000
Provisions du fond de roulement		568 092
Revenu total escompté		15 679 782

*La contribution de contrepartie du FEM s'élève à 2 430 456 euros pour la période biennale 2008-2009



$$\% \text{ MTF du revenu total} = \frac{\text{Contributions MTF}}{\text{Total revenu escompté} + \text{contributions FEM} - \text{contribution non versées bien. précéd.}} * 100$$

ANNEX V

NIVEAUX DES DÉPENSES EN 2004-2005

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MONTANTS APPROUVÉS PAR LES PARTIES CONTRACTANTES, MONTANTS ALLOUÉS ET DÉPENSES FINALES POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2004-2005

Projects	Approuvés par PC 2006-2007 (en dollars É.-U.)	Alloués 2006-2007 (en dollars É.-U.)**	Dépenses 2006- 2007 (en dollars É.-U.)	Taux de dépenses
Unité de Coordination, Athènes Grèce (y compris la composante MEDPOL)	6 773 544	8 187 218	7 954 843	97.16%
Agences coopérantes MEDPOL OMS/EURO Project Office	626 715	626 715	621 662	99.19%
Centres d'activités régionales:				
Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence en cas de pollution marine accidentelle (REMPEC/OMI)	2 173 920	2 533 400	2 520 144	99.48%
Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB)	1 872 118	1 945 490	1 940 169	99.73%
Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)	1 857 591	1 930 395	1 920 966	99.51%
Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP)	1 648 350	1 712 948	1 707 399	99.68%
INFO/RAC	150 857	156 770	165 621	105.65%
TOTAL PARTIEL	15 103 095	17 092 936	16 830 804	98.47%
Cout d'appui au Programme***	1 714 837	1 923 618	1 881 140	97.79%
GRAND TOTAL	16 817 932	19 016 554	18 711 944	98.40%

*les montants alloués sont utilisés pour financer les activités de projets et proviennent des contributions ordinaires et volontaires versées par les Parties contractantes, de transferts de soldes non dépensés pendant la première année de la période biennale à la deuxième année et de l'Unité MED aux CAR pour la mise en œuvre des activités.

**Les montants alloués dépassent les montants approuvés du fait de variations de taux de change euro/dollar ÉU.

***Les coûts d'appui au programme de 13% sont imputés au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et 4,5% à la contribution volontaire de la CE.

NIVEAUX DES DÉPENSES EN 2006-2007

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MONTANTS APPROUVÉS PAR LES PARTIES CONTRACTANTES, MONTANTS ALLOUÉS ET DÉPENSES FINALES POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2006-2007

Projects	Approuvés par PC 2006-2007 (en dollars É.-U.)	Alloués 2006-2007 (en dollars É.-U.)**	Dépenses 2006-2007 (en dollars É.-U.)	Taux de dépenses
Unité de Coordination, Athènes Grèce (y compris la composante MEDPOL)	5 193 467	4 803 391	5 152 138	107.26%
Agences coopérantes MEDPOL OMS/EURO Project Office	2 575 742	3 734 008	3 954 725	105.91%
Centres d'activités régionales:				
Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence en cas de pollution marine accidentelle (REMPEC/OMI)	2 292 136	2 429 045	2 537 810	104.48%
Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB)	1 973 585	1 973 583	1 960 061	99.31%
Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)	1 958 253	1 958 256	1 944 069	99.28%
Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP)	1 784 782	1 784 782	1 794 437	100.54%
INFO/RAC	159 228	166 614	183 547	110.16%
TOTAL PARTIEL	15 937 193	16 849 679	17 526 787	104%
Cout d'appui au Programme***	1 812 927	1 952 371	2 045 134	105%
GRAND TOTAL	17 750 120	18 802 050	19 571 921	104%

*les montants alloués sont utilisés pour financer les activités de projets et proviennent des contributions ordinaires et volontaires versées par les Parties contractantes, de transferts de soldes non dépensés pendant la première année de la période biennale à la deuxième année et de l'Unité MED aux CAR pour la mise en œuvre des activités.

**Les montants alloués dépassent les montants approuvés du fait de variations de taux de change euro/dollar ÉU.

***Les coûts d'appui au programme de 13% sont imputés au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et 4,5% à la contribution volontaire de la CE.